

**COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

**Trente-cinquième session**

**TIRER PARTI DE L'ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES**

**POUR CRÉER DE MEILLEURES VOIES DE MIGRATION RÉGULIÈRES**



## **TIRER PARTI DE L'ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES POUR CRÉER DE MEILLEURES VOIES DE MIGRATION RÉGULIÈRES**

1. Les technologies contribuent largement à la migration régulière en rendant les voies de migration plus efficaces, plus accessibles et plus sûres. Dans une économie mondiale interconnectée où les technologies transforment les marchés du travail, leur rôle dans la gouvernance des migrations s'est accru. Les effets des progrès technologiques se font sentir sur tout un éventail de domaines essentiels, notamment l'accès à l'identité juridique, l'accès équitable aux soins de santé, la mise en correspondance des compétences et la mobilité de la main-d'œuvre, les demandes de visa et les processus de réinstallation, la gouvernance des frontières et les mécanismes de protection destinés aux migrants. L'intégration d'outils numériques, de l'intelligence artificielle et d'analyses de données dans les systèmes de gestion des migrations a ouvert la voie à de nouveaux moyens d'agir sur la mobilité dans le monde.

2. Le présent document examine la manière dont l'évolution des technologies influe sur les voies de migration régulières et dont diverses parties prenantes, y compris l'OIM, peuvent tirer parti de ces technologies pour créer des voies de migration régulières, les développer et les renforcer.

### **Les technologies comme outil d'amélioration des voies de migration**

3. Les outils numériques permettent de simplifier les procédures administratives, ce qui améliore la transparence et contribue à des mouvements migratoires ordonnés et prévisibles. En outre, la multiplication des ressources en ligne autonomise les migrants en leur permettant d'accéder à des informations vitales relatives à leurs droits en matière d'emploi, à des conseils juridiques et à des services d'installation<sup>1</sup>. Des sites Web, des médias sociaux, des applications mobiles et des forums en ligne fournissent des orientations sur divers aspects de la migration, notamment la recherche d'un emploi, le logement et l'aide juridique. Ces ressources peuvent aider les migrants à prendre des décisions éclairées et à mieux s'adapter à leur nouvel environnement. Toutefois, les ressources en ligne comportent également des risques. Les migrants peuvent être exposés à des offres d'emploi frauduleuses et à d'autres types d'informations qui les induisent en erreur, parfois liées à la traite ou à d'autres activités illicites. Pour tirer pleinement parti des possibilités qu'offre la migration régulière, il est capital de mettre en balance les avantages des avancées technologiques réalisées dans le domaine de la migration et les obstacles associés, tels que la vérification de la crédibilité des sources et des informations.

4. Les systèmes d'identité juridique, qui comptent parmi les principales conditions préalables à la création de voies régulières, sont fondamentalement liés aux technologies et aux infrastructures numériques. Plus de 850 millions de personnes dans le monde étant dépourvues de preuve d'identité, le besoin de systèmes fiables d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité est plus impérieux que jamais<sup>2</sup>. Ces systèmes permettent aux migrants de se procurer une preuve d'identité vérifiable, indispensable pour obtenir un visa ou un permis de séjour et satisfaire à d'autres conditions préalables d'accès aux voies de migration régulières. L'intégration de données biométriques et de

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, l'application [O-Canada](#), créée par l'OIM dans le but de fournir des renseignements utiles, précis et ciblés en vue d'améliorer les résultats en matière d'intégration pour les réfugiés qui se réinstallent au Canada ; ou la plateforme [Open South America](#), bénéficiant du soutien de l'OIM, qui fournit aux migrants et aux parties prenantes en Amérique du Sud des renseignements fiables et actualisés sur les mesures prises par les pouvoirs publics concernant la mobilité humaine et la santé.

<sup>2</sup> L'importance de l'identité juridique est mise en avant par la cible 16.9 des objectifs de développement durable des Nations Unies, qui vise à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030.

plateformes numériques sécurisées dans ces systèmes simplifie les procédures et limite fortement les risques d'usurpation d'identité et de fraude.

5. Les technologies offrent aussi des possibilités pour ce qui est de la promotion d'un accès équitable aux services de santé : les outils numériques et des modalités de soins innovantes peuvent améliorer la santé des migrants, avec des bénéfices tangibles pour leur communauté d'accueil. L'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes de santé qui fournissent des services aux migrants peut renforcer encore l'efficacité et la précision des dépistages sanitaires, de la surveillance des maladies et des soins personnalisés, et ainsi améliorer la santé globale des migrants, ainsi que les résultats en matière de santé publique. Dans le cadre des processus de migration, l'utilisation d'applications mobiles de santé assure le transfert direct de renseignements médicaux au-delà des frontières. Ces outils sont particulièrement précieux dans le cadre des évaluations sanitaires réalisées avant le départ et pour assurer la continuité des soins des migrants qui passent d'un pays à l'autre. À titre d'exemple, la télémédecine, et notamment la téléradiologie, permet aux migrants de recevoir des soins médicaux et de bénéficier d'un suivi médical à distance – un service particulièrement important pour les personnes qui rencontrent des obstacles liés à la langue, au transport ou au statut juridique.

6. De manière générale, la dématérialisation des procédures d'immigration et de visa a simplifié les procédures courantes, et a ainsi amélioré l'expérience des demandeurs. La pandémie de COVID-19 a renforcé le besoin de procédures de demande de visa pouvant être entamées à distance. Ces solutions à distance permettent de réduire les coûts incombant aux autorités qui délivrent les visas. Par ailleurs, les gouvernements intègrent à titre expérimental l'intelligence artificielle dans certaines des procédures préalables à la prise de décisions relatives aux visas : des analyses poussées de données permettent de déceler des constantes, ce qui facilite la prise de décisions éclairées.

7. La mobilité de la main-d'œuvre et des compétences est étroitement liée aux progrès technologiques, sous l'effet desquels le fonctionnement des marchés du travail se transforme à vue d'œil. L'intelligence artificielle et l'analyse des données sont en première ligne de cette transformation, car elles révolutionnent les processus de mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi. Ces technologies permettent aux employeurs de se rapprocher de potentiels employés de part et d'autre des frontières avec une précision et une efficacité sans précédent. Les plateformes qui font appel à l'intelligence artificielle permettent non seulement d'accélérer les procédures de recrutement, mais aussi d'améliorer la capacité à prévoir les besoins futurs des marchés du travail, et ainsi de mettre en place des politiques migratoires mieux ciblées et mieux adaptées. Les employeurs peuvent publier sur des sites Web privés et publics et des sites d'offres d'emploi spécialisés leurs annonces de postes à pourvoir, consultables partout dans le monde. On peut citer à titre d'exemple le réservoir européen de talents, une plateforme en ligne conçue pour mettre en correspondance les profils de demandeurs d'emploi de pays non membres de l'Union européenne avec des avis de vacance de poste portant sur des métiers en tension publiés par des employeurs de toute l'Union européenne<sup>3</sup>.

8. La demande croissante de compétences numériques sur le marché du travail influe également sur les schémas migratoires. Les technologies continuant de stimuler la croissance économique, on observe un besoin accru de travailleurs possédant des compétences techniques avancées. Cette demande influe sur les politiques d'immigration ; certains pays comme l'Australie et le Canada mettent en œuvre des programmes de visa spécialement destinés à attirer la main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs à forte demande comme le développement de logiciels, la science des données et l'ingénierie. Par exemple, le Volet des talents mondiaux, au Canada, et le Global Talent Independent Program, en Australie, offrent aux spécialistes des technologies un traitement accéléré de leur dossier d'immigration et des possibilités de résidence permanente.

---

<sup>3</sup> Pour d'autres exemples de plateformes de recrutement numériques facilitées par les États, consulter le rapport élaboré conjointement par l'OIM et l'Organisation internationale du Travail sous le titre *Promoting fair and ethical recruitment in a digital world: Lessons and policy options*.

9. L'essor des secteurs numérique et des hautes technologies influe aussi sur les types de compétences recherchées, et la transition verte et juste crée de nouvelles possibilités pour les travailleurs dans le domaine des énergies renouvelables, du développement durable et de la gestion environnementale. Ces secteurs émergents nécessitent de nouvelles compétences, ce qui fait croître la demande de formation et d'éducation spécialisées. Un autre exemple de tendances récentes de la migration de main-d'œuvre est la multiplication des visas de nomade numérique, qui permettent de travailler à distance depuis un pays étranger. En 2022, plus de 28 pays avaient créé de tels visas, dont la Barbade, l'Estonie et le Portugal, et plusieurs autres pays prévoyaient d'adopter des mesures analogues<sup>4</sup>.

10. La gouvernance des frontières est un autre domaine crucial sur lequel les technologies produisent des effets importants. Dans ce domaine, l'intelligence artificielle peut aider les gouvernements à élaborer des politiques éclairées par des données et des stratégies fondées sur des éléments factuels et à les actualiser, ce qui contribue à harmoniser les approches à l'échelle nationale, bilatérale et multilatérale. Ainsi, il est plus aisé de relever des défis communs en lien avec la migration régulière et irrégulière, la sécurité aux frontières et le commerce transfrontalier, ce qui, en fin de compte, profite aux relations internationales. L'intelligence artificielle peut rendre les systèmes d'information sur la gestion des frontières plus efficaces et plus sûrs, par exemple en automatisant des processus tels que la vérification de l'identité et l'évaluation des risques, et en accélérant les procédures d'autorisation pour les voyageurs et les marchandises. Ces systèmes peuvent analyser de vastes quantités de données en temps réel, repérer des tendances, prédire des résultats et suggérer des mesures permettant d'adapter rapidement et en continu les procédures de contrôle aux frontières de première ligne et les opérations de gestion des frontières de deuxième ligne. Cela est particulièrement utile pour gérer les flux de migration massifs et assurer une gestion sécurisée des frontières dans des situations exceptionnelles associées à des afflux soudains de migrants.

11. En ce qui concerne la lutte contre la migration irrégulière, l'accès généralisé à Internet et aux technologies mobiles fait aujourd'hui partie intégrante de la criminalité transnationale organisée, notamment dans les réseaux de trafic illicite de migrants et de traite des personnes. Parallèlement, ces mêmes technologies constituent de puissants outils pour prévenir et combattre ces activités illicites en ce qu'elles aident les forces de l'ordre et les autorités judiciaires à enquêter sur la criminalité transnationale associée à la migration irrégulière, à démanteler ces activités et à en poursuivre les responsables, tout en facilitant l'assistance aux migrants objets de trafic illicite et la protection des victimes de la traite. Les initiatives qui s'appuient sur les technologies pour recueillir et analyser des données, associées à la volonté politique de différents pays de partager ces données au-delà des frontières, sont essentielles pour l'analyse des tendances et la mise au point de méthodes plus efficaces visant à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants.

12. Les avancées telles que l'identité numérique, les demandes de visa dématérialisées, les dossiers médicaux électroniques, les plateformes de mise en correspondance des compétences et de l'offre d'emploi et les systèmes biométriques ont renforcé la transparence et simplifié les procédures administratives en réduisant les délais de traitement et la probabilité d'erreurs. Cependant, le recours accru à l'intelligence artificielle, à l'automatisation et aux technologies en général dans le cadre de la gouvernance des migrations suscite aussi des préoccupations relatives à l'éthique, au respect de la vie privée, à la sécurité des données et au risque de biais lorsque les décisions sont prises de manière pleinement automatisée. Il convient d'examiner ces préoccupations afin que les droits humains, l'accessibilité, la transparence et les procédures d'appel soient dûment pris en considération lors de la mise au point et du déploiement de technologies ou de solutions reposant sur l'intelligence artificielle.

---

<sup>4</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Migration Policy Debates: Should OECD countries develop new Digital Nomad Visas?* Paris, OECD Publishing, 2022.

## **Le rôle de l'OIM dans la mise à profit des technologies à l'appui des voies régulières**

13. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé des migrations, l'OIM joue un rôle essentiel en conseillant les États Membres sur l'intégration de composantes technologiques dans leurs stratégies de gestion et de gouvernance des migrations. Ces solutions concernent divers éléments allant des systèmes d'information sur la gestion des frontières aux applications permettant d'examiner les vaccinations ou les passeports, en passant par le recrutement international, le processus de réinstallation et les plateformes de demande de visa – toutes ayant pour objet de simplifier les processus migratoires et de renforcer la sécurité, la fiabilité et l'accessibilité des voies de migration régulières.

14. L'OIM possède des dizaines d'années d'expérience dans l'élaboration d'outils technologiques propres à aider les États à mieux gérer les migrations. Parmi ces innovations, on peut citer le Système d'information et d'analyse des données sur la migration (MIDAS). Il s'agit d'un système d'information complet sur la gestion des frontières qui contribue à rationaliser les processus et à renforcer la sécurité, depuis les procédures avant le départ, telles que les demandes de visa électronique (eVisa), jusqu'à l'enregistrement des migrants dépourvus de documents aux fins de régularisation. L'OIM a aussi mis au point l'écosystème VIA (Visa and Immigration Application), qui rend les procédures de demande de visa globalement plus transparentes et plus efficaces en appliquant des solutions sécurisées et faciles d'utilisation aux interfaces publiques, aux données d'arrière-plan, à la gestion des documents et au suivi des dossiers.

### **Encadré 1 – Plateforme PATH (Pathways Assistance Tracking Hub)**

À partir de l'écosystème VIA, l'OIM a conçu et déployé la plateforme PATH (Pathways Assistance Tracking Hub), l'outil technologique sur lequel repose l'initiative des bureaux favorisant une mobilité sûre (Safe Mobility Offices). En collaboration avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres partenaires, elle a mis en œuvre ce dispositif dans quatre pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale afin d'y faciliter l'accès des personnes en situation de vulnérabilité à des voies régulières spécifiques vers les États-Unis d'Amérique. La plateforme PATH a joué un rôle clé dans l'enregistrement, le traitement des dossiers et l'orientation des bénéficiaires du programme. En outre, grâce à elle, l'OIM a pu recueillir et analyser des données qui facilitent la prise de décisions éclairées ainsi que les futures activités de planification et de coopération au sein et à l'extérieur de la région.

15. L'OIM élabore aussi des plateformes numériques à l'appui des voies régulières, destinées aux migrants et à d'autres parties prenantes. iDiaspora est l'une de ces plateformes ; elle permet aux communautés de la diaspora de s'associer et de contribuer à leurs sociétés d'accueil et d'origine, en leur donnant accès à des informations utiles et à des réseaux de soutien. Suivant une approche multipartite, iDiaspora est une solution numérique complète qui permet de maximiser les effets de la mobilisation de la diaspora, sous la forme d'un guichet unique visant à rationaliser les efforts, promouvoir la collaboration et faciliter l'apprentissage entre pairs et les économies d'échelle. Sous l'impulsion des communautés de la diaspora et des chefs de file des jeunes qui en sont issus, iDiaspora se transforme actuellement en une plateforme de médias sociaux, la première du genre dans le système des Nations Unies.

16. Ce type de plateformes numériques sont de plus en plus mises à profit par les gouvernements, avec l'aide de l'OIM, pour faciliter l'emploi de leurs ressortissants à l'étranger. Par exemple, à Sri Lanka, un système intégré de conseil et d'orientation, sous la forme d'un outil technologique d'information et de communication soutenu par l'OIM, réunit différentes parties prenantes actives dans le domaine de l'emploi à l'étranger dans le but d'offrir des services de bout en bout, notamment

d'auto-enregistrement, d'examen des qualifications et d'orientation vers des programmes de perfectionnement des compétences<sup>5</sup>.

17. En ce qui concerne le développement des capacités, l'OIM fournit également aux gouvernements un appui technologique direct visant à renforcer leurs systèmes de gestion des migrations. L'OIM apporte son concours aux gouvernements pour ce qui est de la détermination et de la preuve de l'identité juridique, condition préalable à la migration régulière, notamment en concevant de solides systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité, et en renforçant les capacités qui permettent aux autorités de délivrer et de vérifier des documents sécurisés et reconnus. Entre autres choses, elle aide les consulats et les ambassades à établir les preuves d'identité juridique et préconise des politiques qui promeuvent un accès universel à des documents d'identité. En mettant en œuvre des programmes qui améliorent les processus liés à l'identité juridique, tels que la numérisation des registres papier et l'étude de systèmes d'identité numérique, l'OIM œuvre à ce que les personnes concernées possèdent les documents nécessaires pour migrer de façon régulière.

#### **Encadré 2 – Applications de l'OIM à l'appui de la migration régulière**

**O-Canada** : Cette application mobile créée par l'OIM aide les réfugiés en passe d'être réinstallés à accéder à des informations d'orientation avant le départ en tout temps et en tout lieu. Elle accroît leurs chances d'intégration une fois au Canada en leur proposant des activités interactives en huit langues, dont l'anglais, l'arabe et le français.

**Dossier de santé personnel électronique de l'OIM (e-PHR)** : Cet outil numérique permet aux migrants de se munir de leur dossier médical, assurant ainsi la continuité des soins à l'étranger. Grâce au transfert direct des informations sanitaires, il y a moins d'examen à répéter et les soins fournis aux migrants sont améliorés.

**IOM Vaccine** : Cette application permet de disposer d'un carnet de vaccination électronique et de recevoir des rappels ; elle autonomise ainsi les migrants et leur permet de rester à jour de leurs vaccins, ce qui renforce la sécurité sanitaire pendant les processus migratoires.

18. L'OIM collabore activement avec le secteur privé afin que les outils technologiques disponibles soient mis à profit pour renforcer la bonne gouvernance des migrations. Les entreprises du secteur des technologies ont un rôle clé à jouer dans la promotion de voies de migration régulières inclusives et accessibles. Le renforcement des partenariats avec ces entreprises est essentiel pour de nombreux aspects de la gestion des migrations, et notamment afin de mieux protéger les migrants et de lutter contre la traite des personnes. L'agrégation et l'analyse de données, les chaînes de bloc utilisées à des fins de traçabilité et l'intelligence artificielle figurent parmi les technologies employées actuellement par les forces de l'ordre, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé pour combattre la traite des personnes. L'OIM a établi un partenariat avec Microsoft dans le cadre du programme Tech Against Trafficking afin de mettre au point une approche innovante visant à anonymiser et à protéger les données relatives à la traite au moyen de données synthétiques générées par un algorithme. Ce partenariat met en évidence le potentiel qu'offrent les technologies pour ce qui est de répondre à des défis complexes liés à la migration tout en assurant la protection des données à caractère personnel.

---

<sup>5</sup> Voir la page Web du Ministère du travail et de l'emploi à l'étranger de Sri Lanka consacrée au [système intégré de conseil et d'orientation](#).

**Encadré 3 – L’OIM en tant qu’organisatrice : technologies et gestion des migrations**

L’OIM organise la Conférence sur l’identité et la gestion des frontières, qui permet de se tenir au courant des dernières innovations, tous les deux ans en Thaïlande. Cette conférence donne aux entreprises privées l’occasion de présenter des technologies de pointe, et aux gouvernements celle d’examiner des solutions efficaces et efficaces pour la gestion des voies de migration régulières.

19. Il est capital de mobiliser le secteur privé pour réduire la fracture numérique, qui demeure un obstacle de taille à l’utilisation efficace des technologies aux fins de la gouvernance des migrations. Pour créer des voies de migration équitables, il est essentiel que tous les migrants aient accès aux outils numériques et à Internet. Les services de mise en correspondance de l’offre et de la demande d’emploi peuvent aussi aider les migrants à s’adapter à leur nouvel environnement, et ainsi favoriser concrètement leur intégration. Les entreprises privées peuvent contribuer à développer l’accès aux technologies, particulièrement dans les pays à faible revenu, au moyen d’initiatives qui proposent un accès à Internet abordable et des formations à l’utilisation des outils numériques. Ce point est fondamental étant donné que, malgré la progression rapide de l’utilisation d’Internet, un important fossé numérique sépare encore les pays à revenu élevé des pays à faible revenu<sup>6</sup>.

**Recommandations**

20. Les efforts déployés par l’OIM afin d’intégrer les technologies dans la gouvernance des migrations s’inscrivent dans une stratégie plus vaste visant à rendre les processus de migration plus efficaces et plus transparents. L’exploitation des outils technologiques permet d’améliorer l’efficacité et la transparence des procédures migratoires, de réduire une partie de la charge administrative liée à la facilitation de voies régulières, et de rendre ces procédures moins chronophages pour les gouvernements et pour les migrants. De même, pour créer un système migratoire équitable, il est indispensable que tous les migrants aient accès aux outils et ressources numériques dont ils ont besoin pour emprunter les voies de migration.

21. À mesure que les technologies progressent, il est essentiel que les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé œuvrent ensemble à garantir une utilisation éthique et efficace de ces innovations.

**Recommandations à l’intention des États Membres :**

- Accorder la priorité à la mise au point et au développement d’une infrastructure numérique solide à l’appui des innovations dans le domaine de la gestion des migrations, en particulier en vue de mettre en œuvre des systèmes d’identité juridique et numérique efficaces, qui jouent un rôle essentiel dans l’accès aux voies de migration régulières.
- Élaborer et faire appliquer des principes éthiques concernant le recours à l’intelligence artificielle et aux analyses de données dans les processus de migration. À ce titre, assurer la transparence, la responsabilité et le contrôle humain dans la prise de décisions automatisée, protéger la vie privée des migrants, et s’employer activement à éliminer les biais des systèmes reposant sur l’intelligence artificielle.

---

<sup>6</sup> Selon la Banque mondiale, plus de 66 % de la population mondiale utilisait Internet en 2022, contre 90 % des habitants dans les pays à revenu élevé, et à peine 25 % dans les pays à faible revenu. Banque mondiale, *Digital Progress and Trends Report 2023*, Washington, Banque mondiale, 2024.

- Collaborer avec d'autres pays et des organisations internationales pour élaborer des cadres sécurisés et efficaces de partage des données tout en protégeant les informations à caractère personnel et en respectant les normes applicables en matière de protection des données.
- S'associer à des partenaires afin d'élaborer conjointement des solutions innovantes permettant d'améliorer les voies de migration régulières. Il pourrait s'agir, par exemple, de créer des plateformes de mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi, de cours de langue, de conseil juridique ou d'aide à l'intégration, ou d'exploiter l'expertise et les ressources du secteur privé.

***Recommandations à l'intention du secteur privé :***

- Investir prioritairement dans les technologies afin d'automatiser et de simplifier les procédures de demande en matière de migration. Cela peut permettre de réduire les délais et les coûts tant pour les migrants que pour les pays d'accueil en facilitant la soumission des documents, la vérification et la communication, pour un processus plus simple.
- Utiliser les plateformes existantes qui mettent en correspondance de manière précise les compétences des migrants et les besoins du marché du travail. Cette approche peut contribuer à élargir les perspectives d'emploi des migrants et aider les employeurs à combler les pénuries de compétences importantes sans qu'il soit nécessaire de créer des systèmes entièrement nouveaux.
- Répondre aux préoccupations concernant la sécurité des données et le respect de la vie privée en mettant en œuvre de solides protocoles de sécurité destinés à protéger les informations à caractère personnel sensibles. Il convient notamment d'assurer une protection contre les violations de données et de veiller à la bonne application de la réglementation relative au respect de la vie privée afin de bâtir un rapport de confiance avec les communautés de migrants.

***Recommandations à l'intention de l'OIM :***

- Renforcer les partenariats avec des entreprises de premier plan dans le secteur des technologies pour innover et transposer à plus grande échelle des solutions numériques applicables à la gestion des migrations. Ces partenariats pourraient viser en priorité à élaborer des outils avancés d'analyse des données en s'appuyant sur l'expertise et les ressources des grandes entreprises du secteur.
- Développer l'assistance technique, les outils numériques et les services de formation fournis aux États Membres concernant l'intégration des technologies dans la gouvernance des migrations. Il conviendrait notamment d'arrêter des pratiques exemplaires concernant la gestion des infrastructures numériques, l'utilisation de l'intelligence artificielle et la mise en œuvre de solides mesures de cybersécurité permettant de protéger les données des migrants.
- Promouvoir des initiatives visant à réduire la fracture numérique, afin que tous les migrants, quelle que soit leur situation socioéconomique, puissent accéder aux outils numériques nécessaires à des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il pourrait s'agir, par exemple, d'établir des partenariats afin de fournir un accès abordable à Internet et de proposer des programmes de formation aux outils numériques dans les régions à faible revenu.

22. L'OIM se tient prête à jouer un rôle d'organisatrice, à développer son expertise opérationnelle et les partenariats existants, et à bâtir de nouvelles alliances en vue de tirer parti de la transformation numérique pour faciliter les voies régulières.